



## ASBL SAT REPAS

Ecole fondamentale St-André  
Rue du Château, 24  
7500 TOURNAI

Compte IBAN : BE66 3750 8411 4843



Chers Parents,

Pendant sa scolarité à l'école Saint-André, votre enfant peut, si vous le désirez, prendre son repas chaud à l'école ou accompagner ses tartines d'un bol de soupe.

Ce service est géré par l'**ASBL SAT REPAS**. Voici en quelques lignes son fonctionnement et son règlement.

Nous avons la chance de disposer d'une infrastructure qui permet la préparation des repas sur place. Laëtitia et Sandrina font en sorte de proposer des menus équilibrés, variés et adaptés aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans. Quelque 190 repas sont servis quotidiennement !

### 1. Prix des repas

Le prix des repas est fixé de la manière suivante :

3,95 € - pour les élèves de la section maternelle  
- pour les familles dont au moins 3 enfants mangent le plat chaud  
(10 repas pour 39,50 € - 20 repas pour 79,00 €)

4,60 € - pour les élèves de la section primaire (*sauf si au moins 3 enfants d'une famille*)  
- pour les adultes (personnel de l'école...)  
(10 repas pour 46,00 € - 20 repas pour 92,00 €)

*Exemple : 1 élève en maternelle et ses deux sœurs en primaire paieront les repas 3,95 €.*

### 2. Menus

Les menus sont disponibles sur le site internet de l'école fondamentale ([www.saintandre-tournai.be](http://www.saintandre-tournai.be)) ou en version papier (uniquement sur demande). Ils sont établis chaque fois pour le mois à venir.

La réservation des repas chauds se fait chaque matin en classe. Vous avez dès lors la possibilité de choisir les jours où votre enfant prendra le repas chaud en fonction soit des menus, soit de vos disponibilités, ou encore en fonction de régime alimentaire spécifique ou pour des raisons philosophiques. N'hésitez pas à en parler à la Direction de l'école ou aux cuisinières.

### 3. Paiement et gestion

Les parents sont invités à payer de manière anticipative soit l'équivalent de 10 repas, soit l'équivalent de 20 repas. De cette façon, votre compte « repas » est toujours approvisionné. Le paiement s'effectue sur le **compte IBAN BE66 3750 8411 4843 – (BIC : BBRUBEBB) de l'ASBL SAT REPAS** avec, en communication, les nom et prénom de l'élève et la classe dans laquelle il se trouve.

La gestion des repas est informatisée. Les enfants ayant pris le repas chaud sont encodés dans un logiciel qui calcule directement le nombre total de repas et le solde restant sur le compte. Chaque mois, les parents reçoivent le détail de leur situation. Un seul relevé mensuel par élève est distribué. Les parents séparés s'organisent que pour chacun contribue au paiement selon la convention en vigueur.

La facture est donnée à tous les parents. Dans le cas d'un paiement (en tout ou partie) par le CPAS, Il leur reviendra alors de la transmettre eux-mêmes aux services concernés. Les parents seront donc les seuls interlocuteurs de l'ASBL SAT REPAS.

**Un conseil** : Effectuez un ordre permanent jusqu'en juin d'un montant équivalent aux repas chauds mensuels (1 mois correspond plus ou moins à 20 repas).

**ATTENTION** : l'ASBL ne peut pas supporter de soldes négatifs. Si pareille situation se présente, vous recevez un rappel de paiement. Faute de régularisation, les repas chauds ne sont plus servis à une date définie. Après 2 rappels infructueux, le dossier est transmis à notre huissier, ce qui engendre des coûts supplémentaires à charge des parents. Si certains parents éprouvent quelque difficulté que ce soit d'ordre financier, il leur est demandé de prendre contact avec la Direction de l'école pour en parler. Des solutions existent.

En fin d'année scolaire, le solde est reporté automatiquement à l'année scolaire suivante, sauf demande expresse des parents. Les soldes des frères et sœurs sont équilibrés. Pour les élèves qui quittent l'école (fin de 6<sup>ème</sup> par exemple), le solde est ajouté au solde de la fratrie ou remboursé.

#### 4. Repas « tartines »

Les élèves munis de leur pique-nique profitent gratuitement du réfectoire (pas de « frais de chaise »). Ils peuvent bénéficier d'un bol de soupe, contre paiement d'un montant de 0,50 € directement donné sur place. L'eau est gratuite, sur demande également. Les couverts et le gobelet ne sont pas fournis. Les parents doivent les prévoir.

**Nous insistons fortement sur la consommation d'eau durant le repas. Les sodas et autres boissons sucrées sont à proscrire. De plus, l'usage de la gourde est à privilégier !**

#### 5. Règles à respecter au réfectoire

CALME  
POLITESSE  
PROPRETE  
« JE MANGE TOUT »  
« JE MANGE DE TOUT »

Voici les mots-clés à respecter pour un bon fonctionnement de ce temps de midi.

- Le repas doit être un moment convivial pour tous. Les élèves peuvent parler entre eux tout en restant calmes, sans crier ou élever la voix ;
- Les élèves s'installent là où une place se libère ou sous l'injonction du surveillant. Les déplacements doivent rester rares.
- Les élèves inscrits au repas chaud doivent manger un peu de tout. Notre rôle est d'éduquer au « goût », au respect des quantités et au non-gaspillage.
- Les élèves peuvent se resservir plusieurs fois s'ils le souhaitent, mais rien ne doit rester dans l'assiette !
- En fin de repas, les élèves de la section primaire déposent l'assiette, le verre et les couverts aux endroits prévus.
- Des élèves « aînés » (5 et 6<sup>o</sup> primaires) ont chaque jour la responsabilité de ranger et balayer le réfectoire.

#### 6. Contacts

L'interlocuteur entre l'ASBL SAT REPAS et les parents est Mr Luc, Directeur de l'école et administrateur-délégué de l'ASBL SAT REPAS. En cas de souci, il est toujours possible de fixer un rendez-vous pour une entrevue.